

Rapport de gestion de l'Université de Berne

Autor(en): **Schäublin, Christoph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1. Rapport de gestion de l'Université de Berne*

Recteur: Prof. Christoph Schäublin

1.1 Les priorités de l'exercice

La rentrée universitaire 2001 a été marquée par l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité. Pour faire face à ce raz de marée, le Conseil-exécutif avait débloqué des fonds spéciaux à hauteur de 50 millions de francs, répartis sur cinq ans. Les travaux de transformation et de rénovation effectués dans le bâtiment central de l'Université, ainsi que la location d'auditoires supplémentaires, ont permis d'organiser des cours à large audience. Par ailleurs, des mesures résultant de l'estimation des besoins supplémentaires en personnel et en infrastructure dans les différentes disciplines ont été prises. L'organisation de cours supplémentaires dans les filières saturées (droit, sciences économiques et sociales, psychologie) a permis d'assurer des conditions de travail correctes. Cette mesure sera répétée pour l'année universitaire 2002/2003. La deuxième vague d'étudiants (492 inscrits au premier semestre) consécutive à l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité s'est traduite par une hausse de 22,5 pour cent du nombre des nouveaux étudiants.

Les travaux de mise en œuvre de la déclaration de Bologne ont démarré. En juin 2002, le Sénat a – compte tenu des réserves émises par les étudiants et les étudiantes – édicté des principes pour la réforme académique. Pour autant que les finances le permettent, la réforme devrait être achevée à la rentrée 2005/2006.

La direction de l'Université a mis en route un projet de planification pluriannuelle. Au début de l'année 2003, un dossier se basant sur les documents remis par les facultés et autres unités sera soumis au Sénat. Ce dossier présentera les objectifs poursuivis par l'Université dans les années à venir. En ce qui concerne le projet d'évaluation, l'Université a franchi une étape décisive: au cours du semestre d'hiver, une procédure standardisée d'évaluation des cours a été testée dans le cadre d'un projet pilote. Si, dans l'ensemble, les résultats ont été très satisfaisants, il a fallu prendre quelques mesures correctives. La direction de l'Université a mis en place un système lui permettant d'opter pour une politique de communication adéquate en cas de crise. Elle a par ailleurs approuvé un plan de stratégie de communication.

Durant l'exercice 2001, la Conférence universitaire suisse avait octroyé aux trois universités du groupement BENEFRI des subsides pour un montant total de neuf millions de francs. Les subsides serviront, au cours des quatre prochaines années, à financer des projets impliquant le World Trade Institute de Berne, les instituts de slavistique de Berne et Fribourg ainsi que le domaine de la physique des solides. Quant aux ressources supplémentaires débloquées, elles seront employées à la réorganisation de l'enseignement des langues et littératures romanes. Il s'agit, à long terme, de mettre en place des pôles d'enseignement spécifiques. Une chaire de linguistique italienne a déjà pu être créée cette année. Dans le domaine de la didactique universitaire, des cours de formation continue à l'intention du corps enseignant ainsi qu'un service de consultation individuelle ont été financés. De nouveaux progrès ont été réalisés dans le projet VETSUISSE (fusion des facultés de médecine vétérinaire de Berne et Zurich): au début de l'été 2002, une décision de principe a permis d'engager la phase de mise en œuvre. Un doyen fondateur sera chargé, dès janvier 2003, de concrétiser la fusion. L'Université de Berne continue d'attirer des capitaux externes pour le financement de chaires. Ainsi, au cours de l'été 2002, l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE) – institut relevant du domaine des EPF – et l'Université ont signé un accord sur la création commune, à l'Université de Berne,

d'une chaire d'écologie aquatique et d'ichtyologie (spécialité: écologie des poissons). Cette chaire sera pourvue le 1^{er} mars 2003. Par ailleurs, suite à la restructuration de l'Institut de biomécanique M. E. Müller, la fondation M. E. Müller financera à partir du 1^{er} janvier 2003 une chaire ordinaire de recherche évaluative en chirurgie orthopédique.

Trois dossiers sont toujours pendants: le premier dossier concerne la convention de prestations entre le canton de Berne et l'Université qui, en raison de l'examen stratégique des prestations publiques (ESPP), n'a pas encore été adoptée par le Conseil-exécutif. Le deuxième dossier concerne le projet de convention de prestations entre l'Université et l'hôpital de l'Île, qui se trouve dans la phase finale de remaniement. Enfin, le troisième dossier porte sur le concept de bibliothèque élaboré l'année dernière sur mandat du Conseil-exécutif pour l'Université et la bibliothèque municipale et universitaire de Berne. L'Université a livré des propositions concrètes. Toutefois, depuis que la ville de Berne a dénoncé sa responsabilité commune, aucun accord concernant le financement n'a été trouvé avec le canton et la commune bourgeoise.

A l'automne 2001, la procédure d'examen stratégique des prestations publiques a été mise en route. En mai 2002, le Directeur de l'instruction publique a chargé la direction de l'Université de se prononcer sur toute une série de questions à l'intention du Conseil-exécutif. La direction estime que l'Université a considérablement augmenté sa «productivité» en matière de recherche et d'enseignement, alors même que l'engagement financier du canton a considérablement reculé. L'Université en est arrivée à un point où la qualité des prestations est remise en cause. Toute mesure d'économie réalisée au détriment des prestations ne peut qu'avoir des répercussions négatives. Certaines décisions politiques prises dans le domaine traditionnellement très coûteux de la médecine pourraient notablement décharger le budget de l'Université. L'année dernière, l'ESPP et ses impondérables ont suscité de grosses incertitudes (notamment perceptibles en matière d'engagement de personnel).

1.2 Rapport des facultés et des autres unités

1.2.1 Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique

Situation actuelle: le 1^{er} septembre 2001, la Faculté de théologie évangélique et la Faculté de théologie catholique chrétienne ont fusionné en une Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique. Le doyen et deux vice-doyens composent sa direction.

Priorités de l'exercice: le département de théologie catholique chrétienne axe ses activités de recherche sur le thème des professions de foi latines anciennes et sur celui de l'autorité au sein de l'église supralocale. Le département de théologie évangélique, quant à lui, axe sa recherche sur l'Ancien et le Nouveau Testament, la patristique et l'histoire de la Réformation, la théologie pratique, le droit religieux ainsi que sur la recherche interfacultaire sur les genres.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les conditions d'études favorables attirent un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes Erasmus d'Europe de l'Est.

*Conformément à l'article 106, alinéa 2 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (2002) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1^{er} septembre 2001 au 31 août 2002) pour les aspects académiques.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la Faculté a maintenu sa participation aux projets de collaboration nationale et internationale en cours. Un réseau thématique sera mis en place en vue de renforcer l'intégration des facultés de théologie au sein du programme Socrate.

Relève académique: la Faculté participe au programme fédéral d'encouragement de la relève pour les années 2001–2003. Les églises réformées Berne-Jura octroient au département de théologie évangélique des subsides destinés à encourager la relève scientifique. Le projet financé par le Fonds national sur l'étude des livres de Samuel prévoit la rédaction de deux thèses.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: environ la moitié des postes d'assistants et d'assistantes et presque un tiers des charges de professorats sont occupés par des femmes.

Assurance-qualité: le corps enseignant est tenu de faire évaluer les cours obligatoires. Un groupe de travail est chargé d'évaluer les résultats et de proposer des mesures correctives. En collaboration avec le Centre de coordination de la formation continue, la Faculté a organisé une journée d'études sur le thème des compétences professionnelles dans les études de théologie, puis mis en place des projets pilotes.

Planification stratégique de la Faculté: la Faculté examine, en collaboration avec la Faculté de théologie de Fribourg, la question d'un éventuel groupement de facultés. La coopération entre la Faculté de l'Université de Berne, l'Eglise évangélique réformée du canton de Berne et la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques sera scellée de manière contractuelle. La Faculté a, conjointement avec la Faculté des lettres, mis sur pied une commission chargée de créer un institut d'études hébraïques et juives. Cet institut sera associé pour les activités de recherche et d'enseignement aux instituts juïques des universités de Bâle et de Lucerne. Une autre commission prépare la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

1.2.2 Faculté de droit

Situation actuelle: la scission de la Faculté de droit et des sciences économiques en une Faculté de droit et une Faculté des sciences économiques et sociales a eu lieu le 1^{er} septembre 2001. Les cinq départements, comprenant chacun de un à trois instituts, sont directement subordonnés au doyen. La Faculté regroupe 18 chaires et emploie quelque 50 enseignants et enseignantes à titre accessoire. Jusqu'à présent fortement sollicitée pour repourvoir des chaires, elle est amenée à poursuivre cet effort.

Priorités de l'exercice: le nouveau règlement des études et des examens est entré en vigueur. La durée régulière d'obtention de la licence est de 8 semestres. Les examens sanctionnant le premier cycle visent à déterminer l'aptitude des étudiants et des étudiantes à poursuivre leurs études. Le cycle d'approfondissement leur offre la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans un domaine donné. A l'issue des premiers examens de licence selon le nouveau règlement, il a fallu procéder à un relèvement exceptionnel et général des notes. L'exercice a également été marqué par la création d'un centre de compétences en informatique et droit en collaboration avec la Chancellerie fédérale et d'un centre de recherche inter-facultaire de «New Public Management».

Capacités d'accueil et conditions d'études: les conditions d'études ne sont pas bonnes. On dénombre 70 étudiants et étudiantes pour un professeur – cours proposés aux étudiants de la Faculté des sciences économiques et sociales non compris.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la Faculté continue d'entretenir des rapports étroits avec la Faculté des sciences économiques et sociales et ouvre ses cours aux étudiants de la Faculté des lettres. Enfin, on note une nouvelle progression des échanges internationaux.

Relève académique: les nouvelles chaires de professeurs assistants contribuent notablement à encourager la relève scientifique. Deux des quatre chaires ont été affectées à des Bernois, les deux chaires restantes à un Suisse et à un Allemand.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: les étudiantes représentent désormais presque 50 pour cent des effectifs. La moitié des étudiants nouvellement licenciés sont des femmes. En revanche, la proportion de femmes préparant le doctorat n'a pas augmenté et aucune femme ne s'est vu décerner l'habilitation cette année.

Assurance-qualité: les cours obligatoires du premier cycle et deux cours des branches à option du cycle d'approfondissement ont fait l'objet d'une évaluation. Les résultats sont, dans l'ensemble, très satisfaisants.

Planification stratégique de la Faculté: les conditions d'études doivent être améliorées. La création de nouvelles chaires de professeurs assistants devrait permettre de réduire à 50 le nombre d'étudiants pour un enseignant.

Mesures particulières: les nouveaux supports électroniques ont d'ores et déjà été intégrés à la formation de base et devront – essentiellement pour des raisons de rationalisation – être introduits dans le cadre des examens.

1.2.3 Faculté des sciences économiques et sociales

Situation actuelle: la Faculté des sciences économiques et sociales comprend les départements d'économie d'entreprise, d'économie politique et de sciences sociales. Les nouveaux règlements d'études et d'examens sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2001. Compte tenu de la forte progression des effectifs d'étudiants, la situation concernant le personnel est préoccupante. La situation financière est, quant à elle, peu satisfaisante.

Priorités de l'exercice: outre la réforme des études engagée dans le cadre de la déclaration de Bologne, l'élaboration et la mise en œuvre des conventions de prestations entre la Faculté et ses départements et instituts constituent une des priorités de l'exercice. De nombreux projets de recherche ont été menés. Une division du département d'économie d'entreprise supervise un projet de campus virtuel.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les effectifs ont progressé d'environ 12 pour cent. Le rapport enseignants/étudiants (environ 86 étudiants pour un enseignant) est particulièrement mauvais. L'engagement de personnel supplémentaire pour une durée limitée n'apporte qu'une réponse partielle au problème car ce genre de postes est difficile à pourvoir.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la Faculté s'emploie à renforcer la collaboration dans l'enseignement et la recherche avec des institutions nationales et internationales.

Relève académique: au cours de l'exercice, cinq chaires de professeurs assistants ont été pourvues. Une habilitation en sociologie a été octroyée et une procédure d'habilitation a été ouverte en économie d'entreprise.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: le nombre de femmes briguant un poste de professeure est encore faible. En revanche, les femmes candidates aux postes de professeures assistantes est en évolution, comme en témoigne le poste pourvu en sciences sociales.

Assurance-qualité: jusqu'à présent, la procédure d'évaluation s'est faite de manière interne (rapports d'activités, évaluations des cours).

Planification stratégique de la Faculté: elle a pour objectif d'augmenter la part des ressources universitaires octroyées à la Faculté.

Mesures particulières: des ressources devront être engagées pour l'introduction d'un nouveau logiciel de gestion des examens et pour son intégration dans les structures universitaires.

Conclusions et perspectives: les prochains exercices seront marqués par la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, par la difficulté, pour le corps enseignant, de répondre aux exigences croissantes de la recherche, de l'enseignement et de l'administration tout en maintenant la qualité, ainsi que par les perspectives d'accueil de scientifiques de haut vol.

1.2.4 Faculté de médecine

Situation actuelle: la Faculté se trouve dans une situation ambivalente: d'un côté, la qualité de l'enseignement s'améliore grâce à l'apprentissage par problèmes adopté pour les trois premières années d'études; de l'autre, le corps enseignant est contraint de s'investir davantage, alors même que la Faculté traverse une crise financière se traduisant par la suppression de points de personnel supplémentaires et le plafonnement des ressources financières. La qualité de l'enseignement a pu être préservée malgré l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité.

Priorités de l'exercice: les conventions de prestations entre la Faculté et les cliniques de l'hôpital de l'Ille sont sur le point d'être conclues. Quant aux conventions prévues avec les hôpitaux d'enseignement extérieurs, les premiers pourparlers ont eu lieu.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les capacités d'accueil répondent aux exigences d'un enseignement de qualité.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: le catalogue suisse des objectifs d'apprentissage des études de médecine a été publié et sera mis en œuvre en 2003/2004. Il existe un vaste réseau de recherche national et international.

Relève académique: la rigidité des structures et les difficultés financières permettent difficilement d'améliorer la situation. Toutefois, la première chaire de professeur assistant a trouvé un titulaire et quatre chaires de professeurs boursiers du Fonds national suisse ont été attribuées.

Assurance-qualité: des projets d'évaluation de l'enseignement et de la recherche sont en cours d'élaboration sous la direction des vice-doyens responsables de la recherche et de l'enseignement.

Planification stratégique de la Faculté: les travaux préparatoires à la nouvelle loi sur les soins hospitaliers prévoient le maintien de l'hôpital de l'Ille en tant qu'hôpital universitaire. Une motion déposée par la Commission de gestion (M 202/2001) revendique la représentation de la Faculté au sein de la direction de l'hôpital. En ce qui concerne la question du nombre de médecins à former, toutes les facultés de médecine se trouvent devant un dilemme. La Suisse produit environ 800 diplômés et diplômées en médecine. Or elle en a besoin de 900 pour être en mesure de pourvoir les postes de médecins vacants à l'hôpital. Tout gel des autorisations d'ouverture de cabinets se fait au profit des hôpitaux et au détriment des jeunes diplômés, et réduit l'attrait des études de médecine. Le rôle des facultés de médecine en matière de santé fait des études de médecine un cas à part. Il s'agit par conséquent de trouver un équilibre entre le mandat universitaire et le mandat politique.

1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire

Situation actuelle: l'exercice a été marqué par la planification d'ajustements structurels dans le domaine préclinique.

Priorités de l'exercice: en mai 2002, dans le cadre du plan de développement VETSUISSE, le conseil de VETSUISSE a chargé les facultés de parfaire l'un des projets accepté par les facultés de Berne et de Zurich. La réforme des études a été marquée par l'introduction de l'enseignement par blocs d'organes en 3^e année. Quant au projet d'introduction en 4^e année, il a été accepté. Si le corps étudiant réagit de manière très positive au système d'enseignement par blocs d'organes, le corps enseignant est confronté à

un important surcroît de travail. Les résultats des examens organisés pour la première fois en 2^e et 3^e années (questions à réponse brève) sont très encourageants. Le renforcement de la formation pratique (souhaité de longue date) est examiné dans le cadre des examens qui viennent d'être introduits en fin de 3^e année sur des animaux.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les cours par blocs d'organes organisés depuis plus de deux ans sont saturés. Cela se répercute négativement sur les travaux de groupe et les travaux pratiques. Certains cours ont dû être organisés quatre fois.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la proportion de femmes dans les cursus de formation sanctionnés par un titre de spécialiste s'échelonne entre 70 et 80 pour cent. Cette proportion dépasse également 50 pour cent dans les formations sanctionnées par une habilitation ou un PhD (toutes deux en hausse).

Assurance-qualité: les projets en cours ont contraint la Faculté d'ajourner l'évaluation de l'enseignement.

Planification stratégique de la Faculté: les ajustements nécessaires au projet VETSUISSE (répartition des spécialités selon les modalités du projet) sont toujours à l'ordre du jour de la Faculté, qui s'emploie à renforcer les domaines clefs de sa recherche clinique et à concentrer ses domaines conformément au rapport d'évaluation de la recherche établi par le VSNU.

Mesures particulières: les étables de la clinique bovine sont désormais aux normes d'un élevage de bovins moderne. La salle d'opération des bovins est en cours de rénovation et des locaux spacieux adaptés aux chevaux, aux poneys et aux vaches sont en cours de construction. Un crédit a été octroyé pour la reconstruction de la clinique des petits animaux. La planification détaillée a avancé. L'ancien bâtiment d'anatomie a été transformé en centre d'apprentissage comprenant dix salles de cours et une bibliothèque considérablement agrandie pour permettre aux étudiants et au personnel de travailler.

1.2.6 Faculté des lettres

Situation actuelle: la Faculté a désigné quatre commissions permanentes (planification structurelle, études et recherche, communication et règlements, médias et informatique).

La composition et les tâches du comité de Faculté ont été revues. Les affaires opérationnelles ont été confiées au Collegium decanale. Par ailleurs, l'Institut de philologie romane a cédé la place à l'Institut de langue et de littérature italiennes. Des chaires ont été repourvues dans cinq instituts. Enfin, l'exercice a été marqué par la mise en œuvre de la déclaration de Bologne.

Priorités de l'exercice: outre leur participation à de nombreuses manifestations scientifiques en Suisse et à l'étranger, la section d'histoire médiévale de l'Institut d'histoire, l'Institut d'archéologie classique, l'Institut de germanistique, la chaire d'épistémologie et d'histoire des sciences de l'Institut de philosophie, la section de recherche Ptolemaios de l'Institut de philologie classique, la section d'histoire de l'art contemporain de l'Institut d'histoire de l'art ont organisé – seuls ou en collaboration – des rencontres internationales à Berne. Nombreux sont les enseignants et enseignantes fortement sollicités dans le domaine des prestations.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les capacités d'accueil en psychologie, en langue et littérature anglaises, en études théâtrales, en ethnologie, en sciences des religions et en histoire sont particulièrement précaires. On compte en moyenne un enseignant pour 58 étudiants et étudiantes à la Faculté. Des solutions doivent être trouvées.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la Faculté a organisé sa deuxième journée de la Faculté. Celle-ci a été l'occasion de discuter, en présence des doyens des autres facultés, de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. L'organisation de plu-

sieurs colloques et symposiums, la participation à des congrès et la collaboration avec de nombreuses institutions scientifiques témoignent de l'importance de la coopération nationale et internationale.

Relève académique: la *venia docendi* a été délivrée à cinq reprises dans les domaines de l'histoire, des études islamiques et de la nouvelle philologie orientale, de la philosophie et de la psychologie. L'Institut d'histoire a obtenu un poste de professeur boursier du Fonds national suisse.

Assurance-qualité: entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2002, les conventions de prestations conclues avec les instituts de la Faculté prévoient une auto-évaluation. Plusieurs enseignants et enseignantes ont participé au projet d'évaluation des cours. Les résultats d'évaluations détaillées sont inclus dans les rapports structurels.

Mesures particulières: les mesures prises dans le cadre de l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité sont poursuivies en psychologie, histoire, langue et littérature anglaises, ethnologie et études théâtrales.

1.2.7 Faculté des sciences

Situation actuelle: trois nouveaux professeurs ordinaires ont pris leurs fonctions et les procédures de nomination de quatre charges supplémentaires ont été bouclées. Par ailleurs, des charges de professorat extraordinaire à titre principal ont été créées dans cinq instituts. La nomination de nouveaux professeurs a permis de redéfinir les pôles de recherche dans plusieurs instituts et sections.

Priorités de l'exercice: conjointement avec la Faculté de médecine, la Faculté des sciences propose un nouveau cycle propédeutique de deux ans en pharmacie. Les discussions sur la déclaration de Bologne battent leur plein. Les enseignements tirés du règlement des études et des examens de 1999 montrent que si la réduction de la durée des études s'est accompagnée d'une «dépuration» des cursus d'études et d'une optimisation de l'enseignement, elle s'est faite au détriment de la matière et s'est traduite par une scolarisation de l'enseignement. Des mesures d'ajustement sont prévues dans le cadre de la réforme engagée.

Capacités d'accueil et conditions d'études: l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité a provoqué l'engorgement de filières telles que la biologie, l'informatique et la géographie.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la collaboration avec les universités de Suisse romande dans le cadre du troisième cycle s'est révélée difficile en raison de la dénonciation par le canton de la convention de la CUSO. La répartition du travail entre les trois universités au sein du département BENEFRI des sciences de la Terre fonctionne comme prévu. Les étudiants et étudiantes bernois suivent assidûment les cours organisés à Fribourg et à Neuchâtel.

Relève académique: la *venia docendi* a été délivrée à huit reprises. Une femme et quatre hommes ont été nommés à des postes de professeurs assistants, une privat-docent et trois privat-docents ont été nommés professeurs titulaires.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la journée découverte organisée à l'intention des gymnasiennes par la Section pour l'égalité entre les femmes et les hommes a de nouveau remporté un franc succès.

Assurance-qualité: les résultats et propositions de l'évaluation menée du domaine des hautes énergies seront rendus publics au début de 2003. La commission d'évaluation de la Faculté a évalué l'année dernière des cours organisés dans toutes les filières. Bien que l'institutionnalisation d'une évaluation formelle de l'enseignement n'ait pas rencontré de résistance farouche, des doutes persistent quant au rapport entre le travail devant être fourni et les résultats pouvant être escomptés en matière d'amélioration de la qualité.

Planification stratégique de la Faculté: le collège de Faculté considère comme prioritaire la création d'une chaire en bioinformatique. La création d'un centre de statistique interfacultaire a été arrêtée. A long terme, ce centre devra être financé au moins pour la moitié par des fonds de tiers.

Conclusions et perspectives: les sciences reviennent sans cesse dans le débat sur les efforts d'économie devant être consentis dans le domaine de la formation et de la recherche. La Faculté semble avoir omis de souligner l'importance économique de l'Université et de sa Faculté des sciences sur l'impact économique du canton.

1.2.8 Conférence des unités universitaires centrales

La Conférence des unités universitaires centrales regroupe le Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale (CCIEG), le Centre de coordination de la formation continue (CCFC) et l'Institut du sport et des sciences sportives (ISSS).

Situation actuelle: le CCIEG est actif en matière de management de la recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire au sein de projets intégrés et assume des fonctions de consultation. Le Conseil-exécutif a approuvé la création d'une chaire ordinaire d'écologie aquatique (spécialité: écologie des poissons) financée par des fonds externes. Le programme de formation du CCFC s'est étoffé et des évaluations ont été menées sur mandat de tiers. L'ISSS a édicté un nouveau règlement et un nouveau programme d'études. Le passage d'un cursus fédéral monodisciplinaire à un cursus universitaire pluridisciplinaire offre aux étudiants une qualification universitaire leur ouvrant de nombreuses voies dans les domaines professionnels scolaires et extrascolaires.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: le CCIEG, le CCFC et l'ISSS travaillent non seulement en collaboration avec des facultés suisses et étrangères, mais aussi avec des entreprises et des autorités.

Relève académique: Le programme fédéral d'encouragement de la relève a permis au CCIEG d'engager un maître-assistant. Les postes d'assistants de l'ISSS offrent aux étudiants et étudiantes la possibilité de préparer un doctorat sur un thème des sciences sportives dans les disciplines facultaires.

Assurance-qualité: le CCIEG, le CCFC et l'ISSS évaluent de manière systématique leur palette de cours.

Planification stratégique: le CCIEG veut déterminer si la création d'un département peut permettre d'asseoir le thème de l'écologie et les sciences de l'environnement au sein de toutes les facultés et unités universitaires. Une des priorités du CCFC sera, outre la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Quant à l'ISSS, il souhaite mettre à profit la déclaration de Bologne pour renforcer la place du sport en tant que domaine interdisciplinaire dans l'enseignement et la recherche.

1.2.9 Conférence des institutions de formation du personnel enseignant

Situation actuelle: l'Abteilung für das Höhere Lehramt (AHL) est maintenue jusqu'à la fin du mois d'août 2005 à l'Université et le Sekundarlehrant (SLA) conservera son statut d'institution universitaire jusqu'à la fin de l'année universitaire 2003/2004.

Priorités de l'exercice: la réduction des effectifs d'étudiants au SLA s'est répercutée sur l'offre de cours à option, qui a dû être réduite. Un projet prévu sur trois ans a vu le jour, d'autres projets visant au développement d'outils didactiques sont en cours. Le SLA a organisé une rencontre et, conjointement avec l'Université de Fribourg et la Haute école pédagogique de St-Gall, un congrès international.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les effectifs d'étudiants à l'AHL restent élevés. Malgré le recul des effectifs en personnel, les conditions d'études au SLA restent bonnes. En raison de la grève des responsables de stage dans le canton de Berne, les stages peuvent être effectués dans d'autres cantons.

Collaboration dans l'enseignement et la recherche: l'offre de cours de didactique spécialisée organisés avec l'Université de Fribourg s'est élargie et la participation des enseignants et enseignantes fribourgeois s'est intensifiée. Il existe une collaboration étroite avec les inspections scolaires et les spécialistes d'autres cantons, avec l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, avec des instituts spécialisés de l'Université de Berne et avec des gymnases suisses. Le corps enseignant de l'AHL s'engage dans la formation continue, la recherche et le travail au sein de commissions en Allemagne et en Autriche. Les projets du SLA sont souvent menés en coopération avec des instituts suisses et étrangers.

Relève académique: la conférence encourage les présentations à des congrès et dans d'autres universités, la coopération avec des institutions nationales et internationales ainsi que la formation continue dans les «summer schools».

Assurance-qualité: la conférence de l'AHL s'est penchée sur le concept d'évaluation, le service «web» (Weiterbildung, Entwicklung, Beratung) et les méthodes didactiques. La didactique de l'informatique a été développée, la didactique spécialisée et le stage principal ont été harmonisés. Les cours du SLA sont évalués régulièrement et la formation continue du personnel est fortement encouragée.

1.3 Domaines spécifiques

Planification: les fonds débloqués dans le cadre des 183 mesures relatives à la double volée de titulaires de la maturité s'élèvent à 10,3 millions de francs. Pour la première fois, une planification pluriannuelle interne a été élaborée. Des dossiers ont été préparés dans le cadre de la procédure de planification suisse 2004–2007. Les instituts et les cliniques ont été avisés des postes de professeurs boursiers nouvellement créés par le Fonds national suisse de la recherche scientifique. À l'Université de Berne, de tels postes doivent être intégrés au fonctionnement de l'institut ainsi qu'aux planifications à long terme des instituts et des facultés, et les répercussions en termes d'infrastructure doivent être clarifiées. L'Université compte aujourd'hui 12 postes de professeurs boursiers.

Finances: les institutions prestataires de services ont enregistré un excédent de recettes par rapport au budget, toutefois neutralisé par un excédent de dépenses en personnel et en biens et services. Le financement des coûts relatifs à l'exploitation du jardin botanique (500 000 francs) a été rayé du budget 2002. Le financement de remplacement sera assuré dès le 1^{er} mars 2003 par une fondation nouvellement créée. Les bases de calcul des cotisations versées à la CPB ont été sous-estimées dans le budget 2003, d'où un dépassement de 1,4 million de francs. En outre, la première vague consécutive à l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité n'a pas été aussi importante que prévu, ce qui a permis de restreindre les dépenses supplémentaires. Plusieurs postes vacants ont permis de réduire les dépenses en personnel. Au total, 2,2 millions de francs d'économies ont pu être réalisés. Toutefois, les écarts par rapport au budget devront être analysés individuellement. Pour la première fois, la nomination d'une professeure dans le domaine des sciences de la vie a échoué parce que l'Université ne pouvait assurer les fonds nécessaires aux crédits d'infrastructure et d'exploitation du laboratoire. Enfin, si les crédits d'investissement destinés à l'acquisition de matériel nouveau et de matériel de remplacement ont permis de couvrir les dépenses les plus urgentes, un blocage des investissements se dessine.

Personnel: les prestations de service ont été développées et des améliorations dans le domaine de l'informatique et de la communication ont été apportées. Des séminaires de management à l'in-

tenion des professeurs et professeures nouvellement nommés, ainsi qu'à l'intention des cadres de l'Université ont été mis en place. Le transfert des tâches et des responsabilités dans le domaine de la gestion salariale de l'Office du personnel à l'Université n'est pas passé inaperçu. Un nouveau logiciel de calcul de la progression salariale en fonction des prestations a été mis en place. Le service du personnel a eu beaucoup à faire avec la suppression des postes touchant les institutions de formation du personnel enseignant et avec la mise en place des structures des unités universitaires centrales découlant des objectifs et directives arrêtés en 2000.

Evaluation: les critères de saisie des projets de recherche dans la banque de données «rapport de recherche électronique» (www.research.unibe.ch) ont été remaniés. Par ailleurs, l'Université s'est acquittée de son mandat légal d'évaluation dans le cadre du projet d'évaluation standardisée des cours, laquelle sera appliquée à l'ensemble des cours. Les conclusions du questionnaire soumis par la direction de l'Université aux étudiants ont été positives. Ce questionnaire a porté sur la mise en place du système de crédit ECTS, l'emploi efficace du temps consacré aux études ainsi que les réaménagements effectués et la mise en œuvre de la charte.

Bibliothèques: depuis la mise en place du consortium des bibliothèques universitaires suisses, l'utilisation des produits ne cesse d'augmenter. Seule ombre au tableau de la structure consorcielle: le financement. Ce qui a été réalisé jusqu'à présent ne sera acquis que si la Confédération considère ce projet comme une tâche nationale et en assure le subventionnement. Presque toutes les bibliothèques de l'Université ainsi que la bibliothèque municipale et universitaire (StUB) font partie du réseau IDS («Informationsverbund Deutschschweiz»). La StUB a déposé un projet d'agrandissement des archives et des locaux administratifs. Les bibliothèques de l'Université ont besoin de 3000 m² de surface supplémentaire pour pouvoir assurer l'archivage jusqu'en 2040. En ce qui concerne le nouveau concept de bibliothèque, la direction de l'Université s'est prononcée en faveur du maintien et de l'amélioration du système existant.

Bâtiments et locaux: les mesures prises pour faire face aux problèmes d'espace causés par l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité ont pu être réalisées à temps. En ce qui concerne les deux pôles de recherche nationaux établis à l'Université, des solutions appropriées ont été trouvées. Au «Tierspital», les travaux de transformation et de construction de la clinique des petits animaux et des bâtiments de radiologie centrale ont commencé. La salle de dissection et les étables des animaux de rapport ont fait l'objet d'une rénovation complète. Des salles de tutorat ont été ouvertes pour la préclinique dans la Baltzerstrasse 4. Le remplacement de la bibliothèque de l'hôpital universitaire ainsi que la rénovation et l'agrandissement des locaux de l'Institut de géologie, de l'institut médico-légal et de l'Institut d'histoire de l'art sont en projet. L'achat du site von Roll a permis de mettre en place à long terme un plan de développement de l'Université et des institutions de formation du personnel enseignant.

Relève académique: la commission compétente a supervisé le programme fédéral d'encouragement de la relève. En tout, ce sont 22 personnes (dont 11 femmes) qui ont bénéficié de l'aide fédérale. Durant l'exercice, huit nouveaux postes ont pu être pourvus suite à des mutations. Fin 2001, un rapport faisant le point sur la relève académique à l'Université a été remis. La mise en place d'un système de tenure track est en cours de préparation.

Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la section a fêté ses dix ans d'existence. Le rapport rédigé à cette occasion dresse un premier bilan, met en lumière les problèmes de la politique universitaire en matière d'égalité et formule les priorités à venir. Le symposium organisé pour l'anniversaire de la section a suscité un vif intérêt, tant auprès des membres de l'Université que des membres des universités suisses et étrangères. Les projets du programme fédéral «Egalité des chances 2000 à 2003» ont constitué un des axes de travail de cet exercice. Quatre projets ont abouti sous la direction de la section. A l'Université de Berne, un prix ré-

compensant la recherche sur les genres doté de 10 000 francs a été créé. Il a été décerné pour la première fois lors du Dies academicus. *Commission de recours*: la Commission de recours a traité 86 recours (contre 39 l'année précédente). Derrière cette progression se cachent quelque 40 recours en rapport avec le fort taux d'échec aux examens de licence en droit consécutif à l'introduction du nouveau règlement des études et des examens. La Faculté de droit ayant réduit ce taux d'échec en révisant les notes, les cas concernés ont pu être réglés; 12 nouveaux recours de même nature ont été rejetés dans une décision globale. Les autres recours se répartissent comme suit: Faculté de médecine vétérinaire (9), Faculté des sciences économiques et sociales (8), Faculté des sciences (4), Faculté de médecine (3) et Faculté des lettres (3). Le nombre des cas jugés par décision formelle s'élève à 29. Deux cas ont été déclarés irrecevables, 18 cas ont été rejetés et neuf ont été admis. Une décision arrêtée par la Commission de recours mérite d'être mentionnée: un recourant ne peut invoquer une erreur de notification que s'il a lui-même agi avec le soin voulu. Des informations supplémentaires ainsi que des extraits de décisions peuvent être consultés sur le site de la Commission de recours (<http://www.rekom.unibe.ch>).

1.4 Associations dotées d'un pouvoir de représentation

1.4.1 **Verband der Dozentinnen und Dozenten (VDD)** (association des membres du corps enseignant)

1.4.2 **Verband der Assistentinnen und Assistenten (VAA)** (association des assistants et des assistantes)

Ces deux associations sont des sections de l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne (MVUB). Durant l'exercice, cette dernière a travaillé essentiellement sur son repositionnement et sa restructuration. Les deux sections sont concernées au même titre. Au début du semestre d'hiver, le comité de l'association du corps intermédiaire a envisagé pour la première fois la création d'un bureau pour les membres du corps intermédiaire. Cette structure d'accueil serait notamment chargée de proposer un service de consultation juridique, d'organiser des manifestations à l'intention du corps intermédiaire, de décharger le comité et de soutenir les demandes du corps intermédiaire. Le rapport réalisé à ce sujet en mai 2002 évoque toutefois trois zones d'ombre: premièrement, le comité est surchargé en tant qu'organe de milice; trop peu de ses membres peuvent se charger des tâches administratives, des tâches de communication et des tâches de politique universitaire. Deuxièmement, il reste trop peu de temps et de ressources pour s'occuper des questions importantes. Troisièmement, la trop grande dissémination et le manque de coordination des membres

du corps intermédiaire entravent la communication. Le rapport propose des solutions pour y remédier. Il insiste notamment sur le fait qu'il faut renforcer la position de l'association en professionnalisant partiellement le bureau. Ce dernier serait subordonné au comité, lequel se chargerait de la direction stratégique. Cela permettrait de coordonner les mandats et de rendre l'association plus visible et plus attrayante. Le comité va élaborer des propositions concernant le financement du bureau et les attributions de son directeur ou de sa directrice. Le nouveau comité nommé en avril 2002 fait de la création du bureau une de ses priorités.

1.4.3 **Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)**

L'AEB s'oppose à la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. En contact avec les responsables de l'Université, elle s'est engagée pour un élargissement du débat au sein et à l'extérieur de l'Université. Au sein de l'association, elle a attiré l'attention sur les problèmes liés à la déclaration. L'AEB rejette les mesures d'économie à l'Université qui, selon elle, risquent de remettre en cause la qualité et l'égalité des chances en matière d'accès à la formation universitaire. L'AEB est intervenue auprès du service compétent pour une réduction des taxes de prêt à distance. En outre, elle a suivi l'évolution de la politique cantonale en matière de bourses et s'est exprimée en faveur d'une harmonisation nationale. Elle s'est penchée sur la question des motifs de prolongation de la durée des études et de l'information des étudiants et étudiantes concernant les modalités de demande. Elle propose désormais un service de placement direct («Studijob») ainsi que l'accès à des manifestations culturelles. Elle a organisé la fête de l'université, le jour de la rentrée universitaire et la journée portes ouvertes avec la direction de l'Université, ainsi qu'une fête à l'occasion des 10 ans du programme Erasmus. L'AEB a également traité, dans le cadre de son activité au sein de commissions universitaires, les thèmes de la relève académique, de l'assurance-qualité et de l'évaluation. Elle a participé à plusieurs consultations et pris position sur les «Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse» édictées par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité. Par ailleurs, l'AEB poursuit son travail de sensibilisation en matière d'égalité. Elle organise, conjointement avec le sport universitaire, des cours d'autodéfense pour les femmes et coordonne le forum pour les femmes («SUB-Frauenforum»). Elle participe également au «womentoring». Le conseil des étudiants et des étudiantes a adopté un document sur l'égalité des femmes et des hommes dans l'enseignement et la recherche.

Berne, le 28 janvier 2003

Au nom du sénat
Le recteur: *Schäublin*